

## **Compte-rendu de la rencontre régionale du comité des assurances tenue le 18 septembre 2019**

Lors de cette réunion, les membres ont échangé sur le Plan d'action national. Celui-ci comporte 47 actions articulées autour de 3 axes. Dans celui des « Droits et intérêts des membres et des personnes âgées au cœur de nos préoccupations », certaines des actions attirent notre attention.

Tout d'abord, on doit sensibiliser et faire pression auprès du gouvernement afin d'uniformiser les honoraires professionnels des pharmaciens et des médecins. Par ailleurs, les membres assurés devraient vérifier leur facture de prescriptions de médicaments. Par exemple, pour chaque prescription, il y a des frais pour les honoraires professionnels. Si vous avez 6 médicaments, on facture  $6 \times 9,00\$ = 54,00\$$ . Ce montant s'ajoute au coût de chaque médicament prescrit.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de l'AREQ : [areq.lacsq.org](http://areq.lacsq.org) sous l'onglet **ASUREQ**. Consultez particulièrement la brochure de SSQ Groupe financier (janvier 2019), Votre assurance collective en un coup d'œil. Le document est disponible aussi à l'adresse web :

<http://areq.lacsq.org/wp-content/uploads/Enuncoupdoeil-fr-2019.pdf>.

Et la brochure de SSQ Groupe financier, Votre assurance collective. Aussi disponible à :

<http://areq.lacsq.org/wp-content/uploads/Brochure-ASSUREQ.pdf>

Vous pouvez aussi consulter le Plan d'action national AREQ CSQ 2017-2020, Fiches d'action. Ce plan est aussi disponible sur le site web de l'AREQ à :

<http://areq.lacsq.org/publication/plan-action-national-2017-2020/>

J'espère que ce message vous incitera à jeter un coup d'œil à votre plan d'assurance ASSUREQ personnes retraitées.

Lise Éthier Chaumont  
Responsable sectoriel, comité assurances